

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****12ème séance**

De la séance ordinaire du

de la législature
2016 - 2021**Jeudi 21 juin 2018, 19 h.00**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Patrick OPPLIGER
Sont présents	:	40 Conseillères et Conseillers sur 54, à l'appel, puis 44 Conseillères et Conseillers sur 54 à partir de 20h00
Excusé(e)s		MM. DÄHLER Jérémie MORIER François PISANI HENRI RACCIATTI Gabriel ROMANENS Serge SABY Maxime Mme JURIENS Marlène LOEWER Isabel STAUB Catherine
Démission :		M. MOECKLI Gaétan
Absent:		M. STRAESSLE Laurent
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme FREDa GUERITault Geneviève, Secrétaire

Le **Président Patrick OPPLIGER** ouvre la 12^{ème} séance de la législature. Il salue le Syndic, les membres de la Municipalité, Mme CACCIA, Boursière communale, M. CORNU, Huissier, ainsi que les membres du Conseil présents. Il adresse également ses salutations au représentant de la presse et au fidèle public. Il constate que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Geneviève FREDa GUERITault**, Secrétaire.

40 Conseillères et Conseillers sur 54 (1 démission) sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Vote : Les Conseillères et Conseillers adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2018

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande à corriger son propos en p. 168 de la manière suivante :
« Puis, il y a 3 mois, en reportant le préavis du crédit d'étude pour la construction du collège, on a économisé 6 millions sur 10 ans car il n'a pas été nécessaire d'emprunter. Il s'en félicite et se dit prêt à voter un montant plus élevé que celui présenté ce soir. Par ailleurs, il remercie les Municipaux de 1969 pour la construction du Collège car ils avaient été critiqués pour avoir construits un collège à toit plat qui aura duré finalement 60 ans »

M. le Conseiller Arik ISSLER demande à corriger son intervention en p. 170 de la manière suivante :
« ... les frais de l'ingénieur hydraulicien s'élèvent à 21-22% au lieu de 16-17% de l'architecte pour un travail de l'ingénieur hydraulicien environ cinq fois plus court en durée que celui de l'Architecte et avec 2 corps de métier au lieu d'une quinzaine. Pour les architectes, il est devenu très rare de facturer ces honoraires en fonction du coût de l'ouvrage, on fixe plutôt un forfait préalablement convenu. Il suggère de renégocier ces honoraires, le montant annoncé étant trop important par rapport à la simplicité des travaux prévus. »

Vote : Les Conseillères et Conseillers adoptent le PV corrigé à la majorité.

Mme Geneviève FREDA GUERITAUTL, Secrétaire, est remerciée pour la qualité et la précision du procès-verbal.

4. Communications du Bureau

M. le Président Patrick OPPLIGER lit le texte suivant :

- *Je prie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir transmettre très rapidement les listes de présences des séances à notre secrétaire Mme Freda Gueritault, afin qu'elle puisse effectuer le calcul des jetons de présences à payer pour ce semestre.*
- *Nous avons une nouvelle secrétaire qui vous sera présentée lors du prochain conseil.*
- *Le 4 juin, j'ai été invité à l'AG de Bel Automne.*
- *Le 9 juin, j'ai eu l'occasion d'assister à la journée des communes vaudoises à Bavois.*
- *Je vous donne les résultats des votations fédérales du 10 juin 2018 :*

N° : 01 Objet : Initiative Monnaie pleine

BULLETINS	Rentrés	717
	Blancs	9
	Nuls	4
	Valables	704

Suffrages	
Oui	135
Non	569
Taux de participation	35.03 %

N° : 02 Objet : Loi fédérale sur les jeux d'argent

BULLETINS	Rentrés	718
	Blancs	8
	Nuls	6
	Valables	704

Suffrages	
Oui	630
Non	74
Taux de participation	35.08 %

- *Le 14 juin, j'ai reçu la démission de M. Möckli avec effet immédiat du CC.*

« Monsieur le président, Madame la municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers,

C'est avec regrets que je vous fais part de ma démission du conseil communal.

En effet, mes activités annexes au conseil communal, entre le foot, 2 associations ainsi qu'un travail avec parfois des horaires irréguliers m'ont fait rater de trop nombreuses séances de préparation ainsi que celles du conseil.

J'ai donc choisi, par respect pour les personnes qui m'ont élues et pour ceux qui n'ont pas été élus et qui ont plus de temps à consacrer à la commune, de me retirer pour quelques années.

Cependant, la politique est un sujet qui m'intéresse. On devrait donc se recroiser tout prochainement je l'espère, si j'ai la possibilité de rester sur le territoire communal.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents débats.

Gaétan Möckli »

- *J'ai reçu une information de M. Dériaz qui annonce sa démission de l'EIR et qu'il siègera en tant qu'indépendant au sein du CC.*

« Monsieur le Président, Cher Patrick,

Par ces quelques lignes, je vous informe de ma démission de l'entente indépendante de Romanel au 20 juin 2018.

Je fonctionnerai comme conseiller communal indépendant jusqu'à la fin de la législature.

J'ai vécu de très belles années au sein du groupe de l'entente indépendante, mais malheureusement je ne suis plus en accord avec le groupe.

Je souhaite pleins de succès au groupe et de fructueux débats au sein de leur rang ainsi que les séances du Conseil communal.

Avec mes meilleures salutations.

Guillaume Deriaz »

J'en ai terminé avec les communications du bureau. »

5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

M. le Syndic Daniel CROT n'a pas de communications de la part de la Municipalité.

M. Municipal Denis FAVRE informe qu'il a reçu l'autorisation d'aménager de la direction du territoire et de l'environnement. Il s'agit de la décharge située au Vernand dessous.

M. le Président Patrick OPPLIGER remercie **M. le Syndic Daniel CROT** et les Municipaux pour leurs communications. Il rappelle que la discussion est possible au point 10 (Divers) de l'Ordre du Jour.

6. Préavis municipal No 21 / 2018

6a) Comptes 2017

Le Président Patrick OPPLIGER annonce le passage en revue des pages jaunes, puis des blanches, dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur, suivi d'une discussion dans l'assemblée. Lors des questions, merci d'indiquer la page et les comptes concernés.

M. le Président-rapporteur de la Commission des finances Philippe MUGGLI prend place au pupitre et commence sa lecture.

Pages jaunes (1 à 16)

Dans ses conclusions, la Commission des finances encourage la Municipalité à analyser toute possibilité de mise en commun de services et infrastructures avec d'autres communes voisines, comme cela est le cas pour le nouveau bureau technique intercommunal de Romanel, Sullens et Jouxteus.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Pages blanches (18 à 98)

1. Administration générale (pages 18 à 29)

La parole n'est pas demandée.

2. Finances (pages 30 à 35)

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments (pages 36 à 45)

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux (pages 46 à 59)

M. le Conseiller Christian BOVEY fait référence au rapport annuel du SDNL et demande comment la répartition des montants imputés aux communes est réalisée.

M. le Municipal Denis FAVRE explique que cette répartition date de 2014, époque où les développements projetés pour Romanel étaient importants (PDLI). Cet été une révision de la clé de

répartition est prévue en regard de la diminution des réels développements à Romanel.

5. Instruction publique et cultes (pages 60 à 73)

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande si la scolarisation des enfants de Romanel dans d'autres communes implique une diminution des charges scolaires.

M. le Syndic Daniel CROT va se renseigner et répondra ultérieurement.

6. Police (pages 74 à 79)

La parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale (pages 80 à 85)

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels (pages 86 à 91)

La parole n'est pas demandée.

Pages blanches (92 à 98)

La parole n'est pas demandée.

Pages vertes, 99 à 109 - Bilan au 31 décembre 2017

La parole n'est pas demandée.

Pages bleues, 111 à 119 – Tableau des investissements 2017

La parole n'est pas demandée.

M. le Président Patrick OPPLIGER demande au rapporteur de la COFIN de lire ses conclusions.

M. le Président Patrick OPPLIGER après ouvre une discussion générale sur les comptes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI a 2 remarques :

- la 1^{ère}, l'impôt sur les personnes physiques est en diminution de 1,7% par rapport aux comptes.
- 2^{ème}, en p.3, il remarque que la dette n'est pas remboursée et à l'image du Canton, il faudrait la diminuer année après année.

M. le Syndic Daniel CROT informe que la population n'a pas augmenté depuis 2002 comme les recettes fiscales et il n'est pas encore l'heure de rembourser.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote et précise aux scrutateurs que **42 Conseillers sont maintenant présents**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 21 / 2018 « Comptes communaux 2017 »** adopté en séance de Municipalité du 23 avril 2018;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés ;
- 2) d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : LES COMPTES 2017 sont acceptés à une large majorité

M. le Syndic Daniel CROT remercie le Conseil pour son vote, la Commission des finances pour son travail ainsi que la Boursière communale pour son engagement. Il se félicite pour ces comptes meilleurs que l'année dernière.

6b) RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2017

Afin de respecter l'ordre prioritaire de cette étude sur la gestion, **Le Président Patrick OPPLIGER** annonce que l'analyse va commencer par l'étude du rapport de la Commission de gestion, et se poursuivre par le rapport de gestion de la Municipalité dicastère par dicastère.

Il rappelle également que l'article 72 du RCC prévoit « *le rapporteur d'une commission peut être dispensé de la lecture de son rapport si les différentes pièces ont été remises aux membres du Conseil, par écrit ou par voie électronique, au moins cinq jours à l'avance. En ce qui concerne l'examen de la gestion, l'article 103 du règlement prévoit la remise des pièces au moins 10 jours avant délibération* »

M. le Président-rapporteur de la Commission de Gestion Thierry HENRY prend place au pupitre et commence sa lecture.

Sujet 1 : Central téléphonique-Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne (Préavis 63/2015)

Sujet 2 : Suivi d'exploitation de la vidéosurveillance (Préavis 37/2014)

Sujet 3 : Analyse et distribution des prestataires récurrents de la commune

Sujet 4 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017

DISCUSSION :

M. le Conseiller Philippe NOËL se réfère au tableau de bord nouvellement mis en place et demande si pour chaque prestataire, et notamment les assurances, une mise en concurrence a été réalisée.

M. le Conseiller Thierry HENRY informe qu'il n'est pas du ressort de la Commission de Gestion de répondre à cette question car elle ne fait que de la vérification.

M. le Syndic Daniel CROT indique que la Municipalité est consciente de cette demande mais n'a pas encore tranché sur la manière de procéder.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI suggère des synergies intercommunales pour diminuer les charges liées aux prestataires de service.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI espère que ce tableau de bord va être utilisé à bon escient pour la gestion des prestataires de service (fin de contrat, mise en concurrence, etc.).

M. le Syndic Daniel CROT confirme que le tableau de bord sera un outil de travail pour la gestion des prestataires. Il répond à **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** qu'effectivement il n'y a pas encore eu de

baisses significatives des frais d'honoraires suite à la mise en place du bureau intercommunal mais que la Municipalité va y travailler.

Chapitre I : Dicastère du Syndic Daniel CROT

La parole n'est pas demandée.

Chapitre II : Dicastère de M. le Municipal Denis FAVRE

La parole n'est pas demandée

Chapitre III : Dicastère de M. le Municipal Luigi MANCINI

La parole n'est pas demandée

Chapitre IV : Dicastère de M. le Municipal Blaise JAUNIN

M. le Conseiller Alain BALLY se réfère à la p. 42, point 3.10 du rapport de gestion et demande une clarification sur la notion « procédé pas obligatoire ».

M. le Municipal Blaise JAUNIN répondra ultérieurement quel genre de manifestation où POCAMA est obligatoire ou pas.

M. le Conseiller Thierry HENRY apporte une précision non communiquée dans le rapport de gestion concernant l'éventuel achat d'un radar pour les contrevenants aux limitations de vitesse. Il informe que les contraventions jusqu'à concurrence du prix du radar sont perçues par la Commune et le surplus va au Canton.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM a une question au point 1.2.5 (p.38) du rapport de gestion concernant les conteneurs enterrés : quelle est la suite donnée à ce dossier après l'annulation de l'adjudication par le Tribunal cantonal le 14 décembre 2016 ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que la Municipalité est en train d'y réfléchir en ne perdant pas de vue que les finances sont limitées.

Chapitre V : Dicastère de Mme la Municipale Claudia PERRIN

La parole n'est pas demandée

Divers et conclusions

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote

VOTE : le rapport de gestion 2017 est accepté à l'Unanimité

Le Syndic Daniel CROT remercie le Conseil pour ce vote et relève l'excellente collaboration avec la COGEST.

7. Election du Président du Conseil communal pour 2018-2019

Le Président Patrick OPPLIGER passe la parole à **Mme la Scrutatrice-Suppléante Marlyse RUEDI-BOVEY** et précise aux scrutateurs que **44 Conseillers sont maintenant présents dans le Conseil.**

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN présente au nom de l'EIR la candidature de **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** qui accepte sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidatures. **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** rappelle que l'élection du

Président se fait au bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second, ceci conformément selon l'article 12 du RCC. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Bulletins délivrés : 44
- Bulletins rentrés : 44
- Bulletins blancs : 2
- Bulletin nul : 0
- Bulletins valables : 44
- Majorité absolue : 23

Est élu Président : **Monsieur Patrick OPPLIGER,**

par 42 voix

Voix éparses : 0

8. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2018-2019

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose la candidature de **M. le Conseiller Henri PISANI**, Vice-président sortant. Il a confirmé et accepté sa candidature.

M. le Président Patrick OPPLIGER informe que l'élection de Vice-président se fait au bulletin secret et à la majorité absolue au premier tour (cf. article 12 du RCC).

- Bulletins délivrés : 44
- Bulletins rentrés : 44
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins valables : 41
- Majorité absolue : 23

Est élu Vice-président : **Monsieur Henri PISANI,**

par 40 voix

Voix éparses : 0

9. Election des Scrutateurs pour 2018-2019

M. le Président Patrick OPPLIGER informe que pour l'élection des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal (cf. article 12 du RCC).

M. le Conseiller Romain BIRBAUM présente au nom de l'EIR – **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY**, Scrutatrice-Suppléante sortante

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente au nom du PLR – **M. le Conseiller Martial GRIN**, sortant

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, sortant, se représente en tant que candidat indépendant.

M. le Président Patrick OPPLIGER demande à **M. le Conseiller Lionel PISANI** et **M. le Conseiller Christian BOVEY** de prendre la place des scrutateurs.

M. le Président Patrick OPPLIGER constate trois candidatures pour 2 postes de scrutateurs à repourvoir,

- Bulletins délivrés : 44
- Bulletins rentrés : 44
- Bulletin nul : 1

Sont élus Scrutateurs :

Madame Marlyse RUEDI-BOVEY par 30 voix
Monsieur Martial GRIN par 32 voix

10. Election des Scrutateurs-suppléants pour 2018-2019

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY présente au nom de l'EIR – **Mme la Conseillère Ariane MORAND**

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente au nom du PLR – **M. le Conseiller Pascal MEYLAN**, sortant

M. le Président Patrick OPPLIGER informe que pour l'élection des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal (cf. article 12 du RCC).

Sont élus tacitement Scrutateurs-suppléants :

Mme Ariane MORAND
M. Pascal MEYLAN

11. Election des membres de la Commission de Gestion

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente au nom du PLR - **MM. les Conseillers Thierry HENRY**, sortant, **Serge ROMANENS**, sortant

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY présente au nom de l'EIR – **Mme la Conseillère Jamila DHABI RIO**, sortante, **M. Romain BIRBAUM** et **M. Pascal CUGNONI**

Les candidats acceptent leurs candidatures.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges, l'élection est tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil Communal.

Sont élus tacitement membres de la Commission de gestion :

Madame Jamila DHABI RIO
Monsieur Romain BIRBAUM
Monsieur Pascal CUGNONI
Monsieur Thierry HENRY
Monsieur Serge ROMANENS

12. Motions, interpellations, postulats

La parole n'est pas demandée.

13. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Ariane MORAND rapporte sur l'assemblée de l'AJENOL du 31 mai 2018 à Sullens.
« Seul 9 délégués sont présents juste assez pour la séance. Mme Diepering prend la présidence. Mme Perrin est vice-présidente. Proposition de la grille tarifaire pour l'accueil en milieu familial acceptée. Proposition de modification de la grille tarifaire de l'accueil collectif préscolaire est acceptée. Les comptes 2017 et le rapport d'activité 2017 sont acceptés. Prilly ouvre une structure bébés trotteurs. Romanel ouvre son UAPE en août 2018. Sullens et Jouxkens ouvrent chacun une structure d'accueil parascolaire. La soirée se termine avec une agape abondante vu le nombre de personnes présentes. Vos délégués Ariane Morand, Jean-Claude Progin, Olga Ligori absente »

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY rapporte que la Commission consultative de naturalisation s'est réunie à 6 reprises en comptant une séance à venir la semaine suivante. Une vingtaine d'auditions réalisées. Dès le 1^{er} juillet, la nouvelle loi rentrera en vigueur et il ne peut pas dire comment seront traités les cas à l'avenir mis sur la reconduction de la Commission du Conseil communal. Des précisions seront reçues en septembre sur les nouvelles dispositions.

14. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Simon LOB demande à Mme **La Municipale Claudia PERRIN** de quelle manière la Commune a répondu à la mise en consultation de l'EIAP.

Mme la Municipale Claudia PERRIN répond que la Commune a répondu de manière très politique et sans descendre la qualité, dans le sens de l'EIAP, par le biais de l'AGENOL.

Le Syndic Daniel CROT informe que pour recevoir le vin commandé à la Commune, il faut d'abord procéder au paiement de la facture reçue pour les personnes concernées ce soir. Le vin est à récupérer ensuite à la Commune soit pendant les heures ouvrables, soit sur rendez-vous avec M. Favre ou lui-même.

M. le Président Patrick OPPLIGER remercie les membres du Conseil pour la qualité des débats de l'année écoulée. Il remercie la secrétaire, Mme Geneviève FREDa GUERITault, qui termine son mandat à la fin du mois, ainsi que Mme Catherine STAUB, scrutatrice qui part sous de nouveaux cieus et M. le Conseiller Guillaume DERIAZ qui n'a pas été reconduit dans sa fonction de scrutateur. Par ailleurs, il remercie l'ensemble des collègues du Bureau pour le travail accompli dans la bonne humeur. Ces remerciements vont aussi aux collaborateurs de la Municipalité pour la bonne collaboration tout au long de l'année écoulée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** lève la séance à 21h09 tout en rappelant la tenue de la prochaine séance de l'année, **le 27 septembre prochain à 20h00 à la Villageoise.**

Adopté,

Le Président

La Secrétaire

Patrick OPPLIGER

Geneviève FREDa GUERITault